

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@ccpb01.fr

Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 12 octobre 2010

Convoqué le 5 octobre 2010, le Conseil de communauté s'est réuni le 12 octobre 2010 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune de Billiat sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 35 élus communautaires étaient présents.

Le conseil de communauté a, dans un premier temps :

- élu en la qualité de 4^{ème} Vice-président par vote à bulletins secrets, Albert COCHET, candidat au poste, par 31 voix pour, 1 voix à Michel DE SOUZA et 3 bulletins blancs,
- désigné également par vote à bulletins secrets, Christophe MAYET comme délégué titulaire au SIEFAGE par 34 voix et 1 bulletin blanc en remplacement de Jean-Luc DEMARQUET, démissionnaire,
- manifesté après un large débat son mécontentement de ne plus détenir de même que la ville de Bellegarde une vice-présidence déléguée au sein de l'exécutif du SIEFAGE du fait du remplacement dès le Comité syndical du 1^{er} juillet, du successeur de M. DEMARQUET, en qualité de 3^{ème} vice-président délégué aux transferts des déchets,
- consenti, après avoir évoqué en signe de protestation le principe de ne pas présenter de candidature à la 15^{ème} vice-présidence nouvellement créée et revenant de droit au Pays Bellegardien, après vote public pour 21 voix pour 9 voix contre et 5 abstentions de proposer en définitive un représentant pour pourvoir ce poste supplémentaire de Vice-président.

Le Conseil de communauté a, dans un deuxième temps, été informé des décisions du Président prises conformément à la délégation qui lui a été consentie de :

- contracter un emprunt d'un montant de 6 500 000 € d'une durée de 35 ans et se répartissant en deux tranches : 2.5 millions à taux révisable sur la base de l'Euribor 3 mois avec marge de 0,95% par an et 4 millions à taux fixe de 4.32% auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes pour le financement du centre aquatique,
- régler le transfert des terrains d'emprise du chantier de fouilles et des équipements sur la commune de Plagne pour le site de découverte des empreintes de dinosaures géants Dinoplagne
- souscrire à l'avenant n° 1 à la police d'assurance RC générale auprès de PNAS portant le montant de la prime annuelle à 1 119,07 €,

- de conduire l'avenant n° 1 intervenant au marché de travaux de construction du centre aquatique du lot n° 1 « fondation – gros œuvre – terrassement » portant le montant du marché initial de 1 995 000 € HT à 2 047 359,01 € HT pour l'extension du terrassement et modification du génie civil pour améliorer l'aisance de la zone technique placée au sous-sol du bâtiment,
 - souscrire aux avenants n°1 et 2 portant transfert de la mission du cotraitant AGRESTIS à AGRESTIS Eco-Développement au sein du groupement « Territoires » titulaire du marché d'études destiné à l'élaboration du SCOT,
 - retenir l'offre présentée par la société PACT de l'Ain pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place de l'OPAH intercommunale et d'adopter le marché correspondant d'un montant de 40 980 € HT,
 - de verser des aides financières respectivement de 1 000 € à l'association pour la réalisation du CD-ROM sur la Résistance dans l'Ain et de 650 € à l'association « Renaissance du Château de Musinens » ainsi que de 200 € à l'association « Patrimoine de Chanay, Lhôpital et Surjoux »,
 - doter l'association des agents des collectivités territoriales de Bellegarde Sur Valserine d'une somme de 3 500 € au titre de son action sociale 2010.
 - céder pour une offre de 3 000 € à M. et Mme COUTIER l'ancien véhicule de service affectée à la Direction générale et dont le remplacement par un véhicule neuf vient d'être effectué.
- Le conseil de communauté a ensuite donné acte des décisions prises par le bureau communautaire réuni le 28 septembre 2010 conformément aux délégations qui lui ont été consenties et qui ont eu pour objet de :

- statuer favorablement sur les demandes de fonds de concours présentées par les communes de Chanay, Giron, Lhôpital, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux et Villes et de leur allouer les sommes suivantes pour les travaux ci-après :

Chanay :

- Enrobé rue Pierre Carlin – hameau de Dorches : 2 056 € pour une dépense totale de 4 111,10 € HT

Giron :

- Barrière aire de jeux : 1 455 € pour une dépense totale de 2 911,36 € HT
- Réhabilitation salle omnisports : 15 000 € pour une dépense totale de 138 940,04 € HT

Lhôpital :

- Complément pour la création de 3 jonctions pour les eaux de ruissellement : 900 € pour une dépense totale de 1 800 € HT

Montanges :

- Gainage cheminées des bâtiments communaux : 1 504 € pour une dépense totale de 3 009 € HT

Plagne :

- Rénovation toiture salle des fêtes – première tranche : 8 611 € pour une dépense totale de 17 221,30 € HT
- Amélioration piste forestière parcelle 1 : 1 388 € pour une dépense totale de 2 775 € HT

Saint-Germain-de-Joux :

- Remplacement de la chaudière de la mairie-école : 10 000 € pour une dépense totale de 23 904 € HT

Surjoux :

- Réfection de voirie : 10 000 € pour une dépense totale de 21 025,30 € HT

Villes :

- Aménagement terrain multisports : 10 000 € pour une dépense totale de 63 127,28 € HT
- Travaux de voirie rue de Tré la Ville : 4 860 € pour une dépense totale de 9 720 € HT
- Modification de l'éclairage public – changement de 2 coffrets : 4 319 € pour une dépense totale de 11 912 € HT
- Achat de matériel de déneigement : 10 000 € pour une dépense totale de 32 580 € HT

- décider, en accord avec les représentants de communes concernées, le report sur 2011 des demandes de fonds de concours suivantes :

Chanay

- Sonorisation de la salle des fêtes : montant total : 4 111,10 € HT

Plagne :

- Création d'une piste forestière « Sur la Croix » suite à la découverte des empreintes de dinosaures : montant total : 8 000 € HT

Surjoux :

- Aménagement et extension de la salle de réunions : montant total : 63 190 € HT

- enfin, le conseil de Communauté a :

- décidé de modifier les conditions précédemment arrêtées pour l'occupation des baux de la pépinière d'entreprise pour les créateurs d'entreprises en ce sens que la caution bancaire est initialement prévu et remplacée par un unique dépôt de garantie équivalent à la valeur d'un mois de location chargé et TTC.
- procédé à la modification du tableau des emplois permanents par l'ouverture d'un poste supplémentaire d'adjoint technique territorial pour améliorer le fonctionnement et l'ouverture au public des déchetteries intercommunales,
- accepté d'échanger sans soulte, des parties de parcelles de terrains de faible surface avec la société Jura Mont-Blanc en limite de propriété avec le PAE des Etournelles pour permettre un aménagement plus confortable et aisé des talus de

soutènement existant en aval et dans le prolongement des bassins de rétention des eaux pluviales.

- confirmé le recours à une délégation de service public par le biais d'une régie intéressée pour la gestion et l'exploitation du futur Centre Aquatique Intercommunal dont le périmètre de compétences a été élargi à l'ensemble des 15 communes membres de la CCPB, du fait de l'adhésion des communes de Chanay et Lhôpital depuis 2010,
- adopté la décision modificative n°2 intervenant au budget du service général pour prendre en compte le montant exact du report de l'excédent d'investissement 2009 lequel avait été réduit pour compenser la différence entre les restes à réaliser dépenses et recettes portant le montant du réajustement de recettes réalisé à 69 600 €,
- accepté de même la décision modificative n°1 intervenant au budget du service annexe des ordures ménagères portant sur la régularisation pour 24 300 € du montant de recettes constitué par le report exact de l'excédent d'investissement de 2009 et procédant à cette occasion à divers ajustements en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant total de 15 000 €,
- modifié, à compter du 2 janvier 2011, le périmètre de la zone de perception de la TEOM à taux réduit pour y inclurent les riverains de la rue de Lierna à Bellegarde précédemment collectés 2 fois par semaine et qui ne le sont plus qu'une seule fois depuis la fin de l'année 2009, cette adaptation n'ayant pu être appliquée dès 2010 du fait de la non concordance du calendrier légal des dispositions fiscales avec la mesure,
- arrêté la liste des établissements industriels et commerciaux à exonérer de la TEOM pour l'année 2011,
- pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009,
- été informé des travaux d'extension du quai de la déchetterie de Châtillon en cours d'exécution et qui permettront l'augmentation de sa capacité d'accueil ainsi que de l'engagement prochain d'un aménagement et d'une modification d'accès au local technique de la déchetterie d'Injoux-Génissiat.
- été informé du démarrage prochain des travaux d'adaptation du siège des locaux de la CCPB et du transfert concomitant des services du CLIC dans les locaux voisins de la MEEF,
- pris connaissance qu'une réunion se tiendra le lundi 18 octobre pour arrêter en concertation avec les parties intéressées (CCPB, la ville de Bellegarde, l'Office de Tourisme) le choix des locaux destinés à l'accueil futur de l'Office de tourisme de Bellegarde et sa Région,
- pris acte que la participation appelée de la CCPB pour le cofinancement parquet bois qu'il est prévu de mettre en place à la salle Berthet à Bellegarde se montera à 23 000 € HT,

- été informée de la réalisation d'une étude sur l'offre de soins médicalisés pluridisciplinaires sur les Pays Bellegardien et de Seyssel laquelle a été confiée au cabinet Equation et est cofinancée par le Conseil Général de l'Ain, la commune de Chanay et la CCPB,
- été avisée que l'autorisation délivrée par la CNAC pour la création du Centre de Marques « le Village des Alpes » a fait l'objet d'un recours enregistré par le tribunal administratif de Paris,
- pris note de l'acceptation de principe par la commission de suivi technique, sous réserve de sa faisabilité et de sa validation par l'autorité sanitaire, d'une modification d'une partie de la prestation prévue au marché du lot traitement d'eau dans le cadre des travaux du Centre Aquatique Intercommunal et laquelle s'accompagne d'une moins value liée à la mise en place de variateurs de débit sur les pompes d'alimentation en eau, permettant de réduire la capacité de celles-ci.
- fixé les dates des prochaines réunions comme suit :
 - Bureau communautaire : jeudi 18 novembre 2010 à Bellegarde,
 - Conseil communautaire : jeudi 2 décembre 2010 à Injoux-Génissiat.
- procédé, en fin de séance, au traditionnel tour de table de clôture.

Affiché le 21 octobre 2010,

Le Président,

Michel DE SOUZA